

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 6

N° 1251

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1251

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Il remet chaque année un rapport au Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.